

FACTURE DE COTISATION

Période : Année 2024

Exigible le : 01/02/2024

N° Adhérent : 50 363

SIRET : 852 224 781 00017

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE
82 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS
FRANCE

Facture N° 202421689 du 01 Février 2024

Total de la facture HT	99,00 €
TVA	19,80 €
Total de la facture TTC	118,80 €
Sommes déjà versées	0,00 €
Somme à payer TTC	118,80 €

Pas d'escompte pour paiement anticipé

Conformément à la loi, une pénalité pourra être appliquée pour tout retard de paiement, calculée au taux de 3 fois l'intérêt légal en vigueur.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévu au 12e alinéa du 1 de l'article L.441-6 du code du commerce est fixé à 40 €.

Pour tous ressortissants de l'U.E : Exonération de TVA : Art. 262 Ter-1 du CGI.

Pour tous ressortissants hors U.E. : TVA non applicable : Art 259-1 du CGI

Pour les adhérents de l'Aveyron :

Virement : IBAN : FR76 3000 4006 4800 0009 0121 667 - BIC : BNPAFRPPXXX

Chèque : A l'ordre de PRESTAL - 13 Av. de l'entreprise - Parc commercial des Moutiers - 12000 RODEZ

Références obligatoires à rappeler pour tout règlement : Numéro de facture & numéro d'adhérent

Pour les adhérents du Lot :

Virement : IBAN : FR76 1780 7008 0500 5194 5343 110 - BIC : CCBPFRPPTLS

Chèque : A l'ordre de PRESTAL - 107 Quai Cavaignac - CS 60261 - 46005 CAHORS CEDEX 9

Références obligatoires à rappeler pour tout règlement : Numéro de facture & numéro d'adhérent

Cette facture a été établie selon la déclaration n° 3902 validée le 31/01/2024

Détail

1,00 x Cotisations annuelles 99,000 € HT (T.V.A 20 %) 99,00 €

Échéancier

01/02/2024 - 118,80 €

Explications